



DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n° 181-2025
Point 4.7.2

Point 4.7.2 de l'ordre du jour

Exonération [REDACTED]

EXPOSE DES MOTIFS :

L'étudiant [REDACTED] s'est inscrit en DU Etudes Françaises au premier semestre de l'année universitaire 2025-2026 et souhaiterait poursuivre ses études au deuxième semestre. Malheureusement, il se trouve dans une très grande précarité financière, notamment due à de récents problèmes de santé.

Le Conseil de la Faculté des Langues de l'Université de Strasbourg a approuvé la proposition de la commission d'exonération de l'IIEF et lui a accordé une exonération totale de 1990 euros pour son inscription au deuxième semestre de l'année universitaire 2025-2026 sous condition qu'il se soit acquitté des frais liés à son inscription au premier semestre.

Rapporteur: Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la proposition du Conseil de Faculté des langues du 29 septembre 2025 et valide la demande de l'exonération totale des droits spécifiques de 1990 euros pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2025-2026 pour l'étudiant [REDACTED]

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	34
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



RELEVÉ DE DÉCISIONS

du conseil de la Faculté des langues

Séance du 29 septembre 2025

1) Approbation des procès-verbaux des Conseils de Faculté des 16 et 30 juin 2025

Votes favorables : 26 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 0
Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2) Modification du règlement intérieur du Pôle Lansad

Votes favorables : 26 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 0
Le règlement est approuvé à l'unanimité.

3) Exonération [redacted]

Votes favorables : 26 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 0
L'exonération est approuvée à l'unanimité.

4) Cadre d'utilisation raisonnée de l'IA

Reporté.

Le 9 octobre 2025


Thomas Mohnike
Doyen

